



# BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2024 RELATIF AU DISPOSITIF DE FINANCEMENT 2025 DES MESURES D'ENTRETIEN PRÉIODIQUE ET D'ADAPTATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE SISES SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE DE BASSINS**

La Municipalité a invité la Cofin, le samedi 9 novembre 2024, afin de présenter les préavis N° 11/2024

Membres présents de la commission : François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte

Membres présents de la municipalité : Denis Currat, Nathalie Guignard-Pidoux et Carine Gex

Historique :

Ce chemin fût créé en 1980 pour desservir le chalet du Planey, avant l'accès s'effectuait à pied depuis le Crot ou en tracteur depuis la Perroude de Le Vaud ; il sert aussi à l'exploitation d'une partie du massif forestier du Peney.

Financement :

Le coût est de CHF 120'000.-. Le financement sera de CHF 84'000.- par des subventions cantonales et fédérales. Le solde de CHF 36'000 sera pris sur le Fonds de la forêt multifonctionnelle. Si le montant pris par objet est supérieur à CHF 30'000 la demande doit être effectuée au Conseil Communal selon l'article 3b de ce règlement.

Utilité :

Ces travaux d'entretien sont utiles pour la pérennité de notre patrimoine et rentrent dans la continuité du programme de réfection des routes forestières et chemins sylvo-pastoraux.

La Cofin s'est réunie le lundi 18 novembre avec le quorum ; elle se prononce, au vu des arguments décrits ci-dessous, en faveur de cet investissement et donc recommande d'accepter le préavis N° 11/24

Conclusions :

Vu le préavis municipal N° 11/24 relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins.

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis N° 11/24 relatif au dispositif de financement 2025 des mesures d'entretien périodique et d'adaptation de la desserte forestière sise sur les propriétés de la Commune de Bassins et :

1. D'inscrire au budget 2025 le montant de CHF 120'000 aux charges sur le compte 82000.3145.01 entretien des routes forestières (projet subventionné),
2. D'inscrire au budget 2025 le montant de CHF 84'000 aux revenus sur le compte 82000.4631.00, subventions cantonales,
3. D'utiliser le compte bancaire 9102.02 « BCV compte fonds forestier » à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,
4. De prélever le montant de CHF 36'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan No 9281.2 Fonds « arbres-habitats multifonctionnel »

Fait à Bassins, le 25 novembre 2024

Rémy Damond

Manfred Elmer

Gian-Reto Gotsch

Carina Huguenin

François Martignier  
Rapporteur

Stéphane Martin

Claudia Witte